

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CCAS

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre juin à huit heures, le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur DEPOUEZ Hervé, Président du CCAS de Pacé.

Date de convocation : 12/06/2025

Nombre de membres en exercice : 13

Présents à l'ouverture de la séance : 09

Quorum réuni

Étaient présents :

M. DEPOUEZ jusqu'à 8h35

Mme BOISNARD

M. ROUAULT

M. BOUFFORT

M. DUPLESSIX

Mme BESNARD

M. GAISLIN jusqu'à 8h35

Mme SUBILEAU

M. TATIN

Étaient excusés :

Mme KHAN qui a donné pouvoir à Mme BOISNARD

Mme HERCEG-GALESNE

Mme LAMBART

M. GUILLAUME

Étaient absents :

Secrétaire de séance :

M. DUPLESSIX



COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024 : MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 19 MARS 2025

Vu le code général des collectivités territoriales relatif à la désignation d'un président de séance autre que le Président du CCAS pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Vu le code général des collectivités territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Expose que lors du vote du 19 mars 2025, le quorum n'était plus atteint pour la délibération approuvant le compte administratif de l'exercice 2024. Le Président du Conseil d'Administration - qui doit se retirer lors du débat et du vote - et le pouvoir établi par un membre excusé n'étant pas pris en compte dans le calcul du quorum.

Expose qu'une erreur matérielle est survenue lors de la retranscription du montant réalisé à l'article des recettes de la section d'investissement « Résultat d'investissement reporté ». Erreur qui impacte le total du chapitre 001 « Affectation des résultats » le total des recettes de la section d'investissement.

Après avoir présenté le Compte Administratif de l'exercice 2024 ainsi rectifié :

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré

Réuni sous la présidence de Mme Karine BOISNARD, vice-présidente, délibérant sur le Compte Administratif 2024, dressé par M. Hervé DEPOUEZ, Président, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, étant précisé que M. le Président s'est bien retiré au moment du vote ;

1- **DONNE ACTE** de la présentation du Compte Administratif rectifié, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0.00	1 179.71	0.00	5 699.61	0.00	6 879.32
Opérations de l'exercice	122 797.06	145 508.42	0.00	1 365.39	122 797.06	146 873.81
Totaux (en €)	122 797.06	146 688.13	0.00	7 065.00	122 797.06	153 753.13
Résultats de clôture	0.00	23 891.07	0.00	7 065.00	0.00	30 956.07
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0,00	0.00	0.00
Résultats définitifs, hors restes à réaliser	0.00	23 891.07	0.00	7 065.00	0.00	30 956.07
Résultats définitifs, restes à réaliser inclus (en €)	0.00	23 891.07	0.00	7 065.00	0.00	30 956.07

2- **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

4- **ARRETE** les résultats définitifs ainsi que résumés ci-dessus ;

VOTE : Pour : Unanimité

Contre :

Abstention :

Quorum réuni

Fait les jours mois et an que dessus,
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Pierrick DUPLESSIX

Le Président du C.C.A.S.,
Hervé DEPOUEZ



